



Dossier de candidature

Nom de la structure ESS

Adresse postale

Tél.

E-mail

Site web

Le dossier complété doit être retourné **avant**
jeudi 30 juin 2022:



► **Par courrier** (cachet de la poste faisant foi):
Harmonie Mutuelle
Service AVM – La Passerelle
405, avenue de Boufflers
54520 Laxou



► **ou par e-mail** (date d'envoi de courriel faisant foi et accusé de réception par Harmonie Mutuelle dûment reçu):
trophee-ess@harmonie-mutuelle.fr

La santé est un état de bien-être complet physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Préambule de la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Objectif

Harmonie Mutuelle conduit en région Grand Est une action dans le champ de l'économie sociale et solidaire en partenariat avec l'Université de Lorraine (UFR Droit, Master II), la Cress Grand Est, Chorum et la Région Grand Est.

L'objectif est de soutenir, récompenser et promouvoir des associations et coopératives locales.

Sont éligibles, les structures de l'économie sociale et solidaire qui ont mis ou mettront en place des actions, des initiatives innovantes, citoyennes, ou tout simplement remarquables dans les domaines du bien-être psychique, moral et mental:

- la prévention de la santé;
- la promotion de la santé (sportif, culturel, humanitaire, en situation de vulnérabilité, etc.);
- l'accompagnement et soutien aux malades, aux familles des malades et aux personnes en situation de précarité.

En partenariat avec



Harmonie
mutuelle

GROUPE vyv

Conditions d'éligibilité

- ▶ L'association ou coopérative doit exercer tout ou partie de ses activités en région Grand Est.
- ▶ Elle ne doit pas avoir perçu au cours de l'année antérieure (N-1 et N) une subvention mécénat ou trophée ESS d'Harmonie Mutuelle.

Sont exclus :

- ▶ les dossiers reçus hors délai ou incomplets;
- ▶ les projets répondant à une simple logique de distribution commerciale sans valeur ajoutée sociale;
- ▶ les dossiers de candidature transmis par une association ou coopérative dont l'objet ne correspond pas aux objectifs énumérés en page 1;
- ▶ les dossiers qui ne correspondent pas au règlement joint.



Les candidats, s'ils sont lauréats, s'engagent à promouvoir sur l'ensemble des supports de leur communication le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle et à afficher son logo chaque fois que cela est possible.

Si le signataire de la présente candidature est désigné comme lauréat, il s'engage à :

- ▶ être présent lors de la remise du trophée ;
- ▶ fournir des supports visuels libres de droits à Harmonie Mutuelle aux fins de sa mise en valeur, lors de la remise des trophées ;
- ▶ accepter la réalisation d'un reportage vidéo sur son association (soumis à la validation d'Harmonie Mutuelle), libre de droits, qui sera diffusé lors de la manifestation de remise du trophée, ainsi que sur les réseaux sociaux des partenaires et avec la présence du logo de ces derniers ;
- ▶ faire connaître l'initiative et sa valorisation par l'attribution d'un Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle.

Prix des lauréats

Les lauréats régionaux se verront remettre un chèque d'une valeur de :

- ▶ 1^{er} lauréat : **3 000 €**
- ▶ 2^e lauréat : **1 500 €**
- ▶ Prix coup de cœur des salariés : **1 000 €**

Les lauréats des 9 territoires d'Harmonie Mutuelle de la Région Grand Est, se verront remettre un prix de :

- ▶ **1 000 €**

Des reportages vidéo seront diffusés par Harmonie Mutuelle à diverses occasions et notamment lors de la manifestation des Trophées Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle au cours du mois de l'Économie sociale et solidaire 2022.

Celle-ci aura lieu dans les locaux d'Harmonie Mutuelle – La Passerelle à Laxou.

Attestation sur l'honneur



Je soussigné(e)

président(e) de

- ▶ Déclare exactes toutes les informations fournies dans le présent dossier et m'engage à le compléter avec rigueur et sincérité.
- ▶ Déclare ne pas avoir perçu une subvention au cours de l'année antérieure au trophée (N-1 et N), conformément au règlement d'Harmonie Mutuelle.

Afin de garantir son éligibilité et sa recevabilité, l'ensemble des pièces demandées devra y être joint.

Par ailleurs, je m'engage à promouvoir sur un maximum de supports de communication le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle et à afficher son logo chaque fois que cela est possible.

Fait à

Le ___ / ___ / _____

Le ou la président(e)

Cachet et signature

Fiche d'identification du demandeur

Nom de la structure			
Date de création			
Statut juridique	<input type="checkbox"/> Association	<input type="checkbox"/> Coopérative	
Adresse postale			
Objet de la structure			
Téléphone		Télécopie	
*E-mail			
Site Internet			

* Acceptez-vous que Harmonie Mutuelle utilise votre adresse e-mail pour toute transmission d'informations liées à ses activités (cocher la case)? Oui Non

Nom du (de la) président(e)			
Nom et fonction du responsable du projet			
Nombre d'adhérents ou de sociétaires			
Nombre d'usagers ou de clients			
Effectif salariés		Effectif bénévoles	
Précisez les différentes activités menées par la structure			
Manifestations et événements organisés par votre association ou votre coopérative (merci de préciser l'année)			

Votre structure et le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle

1. Quelles motivations vous conduisent à être candidat au Trophée ESS Harmonie Mutuelle ?

.....

.....

.....

.....

.....

2. Que pourrait vous apporter l'attribution d'un Trophée ESS Harmonie Mutuelle :

.....

.....

.....

.....

.....

3. Comment avez-vous connu le Trophée ESS Harmonie Mutuelle ?

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à fournir

- ▶ Le présent dossier-type dûment complété et signé par une personne habilitée.
- ▶ Pour les associations et les coopératives, copie du certificat d'inscription au Registre des associations ou au Registre du commerce.
- ▶ Les comptes du dernier exercice approuvés par l'assemblée générale.
- ▶ Le dernier rapport d'activité présenté à l'assemblée générale.
- ▶ Tous documents qui vous semblent utiles (plaquettes, photos, etc.).

Procédure d'instruction

- ▶ Réception du dossier (avec les pièces à fournir) par Harmonie Mutuelle.
- ▶ Étude du dossier de candidature et délibération du jury (article 5 du règlement).
- ▶ Envoi d'une lettre de notification.



Pour tout renseignement...

Contactez le service de l'animation de la vie mutualiste Harmonie Mutuelle :

- ▶ par courrier :
Harmonie Mutuelle
Service AVM - La Passerelle
405, avenue de Boufflers - 54520 Laxou
- ▶ par e-mail : trophee-ess@harmonie-mutuelle.fr
- ▶ ou par téléphone au **03 83 93 42 94**.

